

27 mars 2001

01.316

Question Claude Borel**Gares en perdition...**

Au fil des mois, de nouvelles gares neuchâtelaises ferment leurs portes et la situation n'est guère plus favorable chez nos voisins; c'est ainsi que l'avenir de la gare de Saint-Imier, dont le volume d'activités ne diffère guère de celui de la gare du Locle, est remis en question.

Doit-on en déduire que l'intention des CFF, au moins à moyen terme, tend à ne conserver en pays neuchâtelais que les gares de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds?

Que pense le Conseil d'Etat de cette évolution?

Dispose-t-il d'un échéancier précis des fermetures de gares neuchâtelaises, à l'instar de ce qui a été publié dans le canton du Jura?

Cosignataires: V. Houlmann, M. Giovannini, B. Soguel et G. Santschi.